

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique – Directeur : Frédéric Aimard – 18 mai 2026 - 1,50 €

N° 188

Le Canossa de Trump ?

Donald Trump se trouverait-il dans la situation de l'empereur Henri IV qui, en 1077 à Canossa, dut s'incliner devant le pape Grégoire VII dont il refusait les réformes ? Son voyage des 14 et 15 mai à Pékin, même assorti d'avantages économiques — non confirmés par la Chine — a révélé les limites de son action. D'autant qu'on a appris que Vladimir Poutine allait se rendre auprès de Xi Jinping cinq jours plus tard pour « renforcer leur partenariat stratégique ».

La presse américaine a généralement dressé un constat désabusé, notant que le vibronnant chef de l'exécutif a dû reconnaître que celui qui se considère déjà comme son égal avait pris le chemin pour devenir le premier acteur du jeu mondial. Le mensuel *The Atlantic* l'a résumé par une formule lapidaire : « Un joueur de dames rencontre un maître d'échecs ». *USA Today* a risqué une comparaison : « Le même président qui critique régulièrement ses alliés en les traitant de profiteurs a adopté une attitude étonnamment déférente envers le principal rival géopolitique des États-Unis ».

Sans s'engager sur quoi que ce soit, y compris Taïwan, et sans aborder tout ce qui touche aux droits et aux libertés, Donald Trump a ainsi donné l'image d'une superpuissance affaiblie.

Jean-Gabriel Delacour



Le piège de Taïwan

Donald Trump n'y aura pas échappé. Ce n'est pas faute d'avoir été prévenu. Dès février, au téléphone, Xi avait anticipé. Un budget de 40 milliards de dollars d'achats d'armes américaines était alors en débat au Parlement de Taïpei. Le parti démocrate (DPP) qui porte la vision « indépendantiste » de l'île et auquel appartient le président de la République depuis dix ans, actuellement Lai Ching-te, est pratiquement à égalité avec le parti nationaliste, héritier du vieux Kuomintang (KMT) de Sun Yat-sen et de Tchang Kaï-chek,

fidèle à l'idée d'une seule Chine. Le président de ce dernier, Cheng Li-wun, était allée à Beijing rencontrer Xi Jin-ping le 10 avril pour la première fois.

Finalement le budget fut ramené à 25 milliards en deux tranches, 11 milliards déjà précommandés en décembre 2025, 14 milliards non encore approuvés par la Maison Blanche. C'est sur ce dernier lot qu'ont porté les discussions entre Trump et Xi les 14 et 15 mai à Beijing. Or il était entendu à Washington depuis 1982 que les ventes d'armes à Taïwan ne devaient jamais être discutées avec Beijing. Cueilli à froid dès son arrivée sur le sol chinois par une mise en garde solennelle du pouvoir

chinois sur la manière de gérer la question de Taïwan susceptible de dégénérer en conflit ouvert, Trump, à son retour, n'a pas pu cacher que sa décision envers le budget d'armement « dépendrait »...

Dépendrait de quoi ? Le flou demeure : s'agit-il d'échanger le détroit de Taïwan avec le détroit d'Ormuz ? Ou seulement d'accords commerciaux ? S'agit-il de brader l'indépen-

SOMMAIRE

P. 1 : Le Canossa de Trump ? – Le piège de Taïwan. P. 2 : Cuba. P. 3 : Lectures. PN4 : Thèmes de campagne. – Bonjour la mort ! – Les normes. P. 5 : Des taxes peu productives. – Ail noir. – Inventions. P. 6 : Le droit. P. 7 : Petites Vendées. P. 8 : Le jour de Pi.

■ **Kenya** : Le président Macron a annoncé le 10 mai à Nairobi un contrat entre l'armateur français CMA CGM et le Kenya pour moderniser le port de Mombasa pour 700 millions d'euros.

■ **États-Unis** : Le Sénat américain a validé, le 13 mai par 54 votes contre 45, la nomination de Kevin Warsh, 56 ans, à la tête de la Banque centrale (Fed). Il a été nommé par le président Trump pour prendre la suite de Jérôme Powell qu'il avait également nommé mais avec lequel il avait de forts différends.

■ **Automobile** : Le conglomérat japonais Honda a publié sa première perte depuis 1957. Elle est de 2,2 milliards d'euros et est due essentiellement au recul des ventes de véhicules aux États-Unis et en Chine. Le groupe automobile américano-italo-français Stellantis a annoncé, le 8 mai, la vente de son usine de Villaverde, en Espagne, à son partenaire chinois Leapmotor et renforce son partenariat avec Dongfeng pour construire des voitures Peugeot et Jeep en Chine.

■ **Plaisance** : Le constructeur de navires de plaisance italien Ferretti est passé, le 15 mai, sous le contrôle de son actionnaire chinois Weichai.

■ **Luxe** : Le groupe français LVMH a annoncé le 15 mai la cession de la marque de luxe américaine Marc Jacobs à un fonds de pension américain pour un milliard de dollars.

Informatique : Le concepteur de puces électronique américain Cerebras a réussi, le 14 mai, la plus importante introduction au Nasdaq de l'année : 5,5 milliards de dollars en une journée. Sa valorisation est passée à 80 milliards de dollars sur la base d'un cours à 311 dollars, en augmentation de 68 % par rapport au cours d'introduction.

■ **Cuba** : Une délégation américaine menée par le directeur

dance de l'île pour un plat de graines de soja ? Jusqu'à concurrence de 14 milliards ? Pourquoi Trump s'est-il entouré des 17 PDG des plus importantes sociétés américaines dont celles du numérique et de l'intelligence artificielle, y compris Elon Musk ? Au total, aucun engagement concret n'a été confirmé, même pas 200 Boeing (au lieu de 500 annoncés).

Taïwan est à 9 500 miles des côtes américaines (plus de 15 000 km). Trump, à bord d'Air Force One, au retour, a beau jeu d'évoquer les distances maritimes qui attendent ses porte-avions le cas échéant, si les choses venaient à s'envenimer, au moment même où il a dû dégarnir leur présence en mer de Chine et même déplacer vers le Golfe des batteries antiaériennes basées en Corée du Sud. La Première ministre japonaise, Sanae Takaichi, avait, dès son investiture, en novembre 2025, suscité la colère du pouvoir chinois en se disant prête à relever le gant si Taïwan était attaqué par la force. L'archipel japonais s'étend en effet au sud jusqu'à l'îlot de Yonaguni à 110 km de l'île contestée qui fut sous le nom de Formose sous son contrôle impérial de 1895 à 1945. Au nord, Tokyo continue de réclamer aux îles Kouriles des territoires occupés par Moscou depuis 1945. Et devinez qui vient dîner avec Xi Jinping à Beijing dans quelques jours ? Vladimir Poutine.

Dominique Decherf

Cuba

Selon l'ONU, à Cuba, « les pénuries d'électricité, de carburant, de médicaments et de fournitures médicales perturbent gravement les

soins d'urgence, les banques de sang, les laboratoires, les programmes de vaccination ainsi que les services de santé maternelle et infantile ». On sait, par exemple, que des pannes de courant pouvant durer jusqu'à 20 heures contraignent les hôpitaux à suspendre les opérations non urgentes ; de même, les pénuries de carburant limitent les services d'ambulance, retardant l'accès aux soins. Du coup, 100 000 patients, dont 11 000 enfants, attendent des interventions chirurgicales. On estime que quelque cinq millions de personnes – sur une population totale de onze millions – souffrent de maladies chroniques dont les traitements risquent l'interruption. Plus généralement, les perturbations des transports empêchent l'acheminement des légumes et de la viande, tandis que se trouvent de plus en plus défaillants l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la réfrigération, ce qui accroît les risques de maladies transmises par la dengue et le chikungunya.

Sur le plan international, Washington a envoyé officiellement à La Havane, le 14 mai, le directeur de la CIA discuter de la situation et d'une possible aide américaine alors que les 100 000 tonnes de pétrole russe arrivées à la fin mars sont épuisées. Les autorités cubaines affirment ne rien vouloir entreprendre contre les États-Unis, de même qu'elles démentent l'installation de bases chinoises. Il y aurait aussi 300 drones militaires acquis en Iran, destinés à attaquer la base américaine de Guantanamo, voire aussi celle de Key West en Floride. On sait que le président Trump menace de faire subir à l'île le sort

du Venezuela, mais qu'il lui promet également de l'aide si sont adoptés « des changements fondamentaux » allant jusqu'à un procès en territoire américain de Raul Castro, âgé aujourd'hui de 95 ans et à la retraite, mais dont le petit-fils, le colonel Raul Guillermo Rodriguez Castro, est chargé des négociations.

Enfin, l'organisation Prisoners Defenders, contre laquelle la France insoumise a demandé une enquête en France, affirme que la « grâce humanitaire » accordée en avril à 2 010 détenus n'incluait aucun prisonnier politique et que, en réalité, on en dénombrait actuellement 1 260, parmi lesquels des mineurs, des sportifs, des artistes, des journalistes et des militants pacifiques. Des violences sexuelles seraient également commises contre eux par des prisonniers de droit commun.

Jean Étèvenaux

La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

Les 186 précédents numéros
sont tous disponibles gratuitement
à cette adresse :

<https://www.archivesroyalistes.org/-La-Nation-Francaise->

de la CIA a été reçue à La Havane le 14 mai.

■ **Italie** : Un terroriste qui avait percuté 8 personnes à Modène le 16 mai avec sa voiture a été arrêté par des passants dont certains ont été gravement blessés par lui. La président du Conseil Gorgia Meloni a repoussé un voyage à Chypre pour aller les féliciter sur leur lit d'hôpital. Le terroriste, âgé de 31 ans, est un citoyen italien d'origine marocaine.

■ **Chanson** : Le 70^e concours Eurovision, à Vienne en Autriche, a été remporté le 17 mars par la Bulgarie avec la chanteuse Dara. Le candidat israélien Noam Bettan, dont la présence avait provoqué la défection de plusieurs pays (Espagne, Irlande, Pays-Bas, Slovaquie et Islande par solidarité avec les Palestiniens), a remporté la deuxième place. La chanteuse française Monroe est arrivée en onzième position.

■ **Santé** : Le *MV Hondius* est arrivé à Rotterdam le 18 mai avec encore 30 membres d'équipage, les passagers ayant été débarqués à Ténérife le 10 mai après l'épidémie de Hantavirus. qui a fait 3 morts à son bord. L'Organisation mondiale de la santé lance une alerte d'urgence concernant l'épidémie de fièvre Ebola qui frappe la République démocratique du Congo avec 80 cas suspectés et 1 cas avéré à Goma et un autre en Ouganda.

■ **Liban** : Le 17 mai, un missile israélien sur un appartement dans la région de Baalbeck a tué un chef du Jihad islamique palestinien et sa jeune fille. Selon le ministère de la Santé libanais, sept personnes ont été tuées au Liban dans diverses opérations israéliennes le même jour.

■ **Économie** : Les ministres des Finances du G7 se sont réunis à Paris les 18 et 19 mai pour discuter des conséquences économiques de la guerre en Iran.



ROMAN

Le temps passé

Qui n'a pas rêvé de revenir en arrière pour éviter des erreurs ou faire de meilleurs choix ? Pour son troisième roman, Coralie Janne remonte le temps jusqu'à cette journée fatidique du 13 janvier 2024 qui a vu des destins se briser.

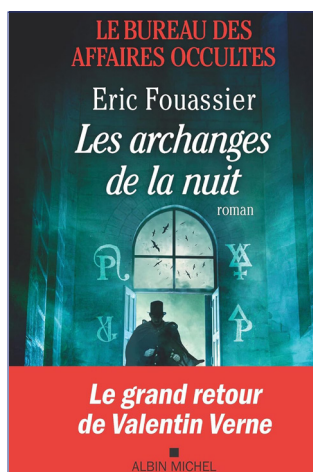
Il y a là Ève employée d'une société qui réalise des souhaits et rongée par la culpabilité ; Gilles, agriculteur en souffrance ; Valentin, adolescent qui vit son premier amour ; Prudence, en dépression. Aussi cruelles qu'elles soient, les épreuves peuvent être une étape vers le bonheur. Un roman plein d'espoir.

« Jour après jour », Coralie Janne, XO éditions, 368 p., 20,90 €.

POLAR

Les alchimistes

Sociologue spécialisée dans la délinquance liée au trafic de drogue, Khadidja Sahraoui-Chaupuis analyse le parcours de certains jeunes des cités. Guetteurs, charbonneurs (qui tient la sacoche), li-



vresseurs... sont un rouage essentiel des réseaux mafieux. Ils doivent fidélité au gérant sous peine de violence. Un ouvrage très documenté pour comprendre l'organisation d'une journée, le profil de la clientèle et les risques d'une sortie du « business ».

« Les prolétaires du business », Khadidja Sahraoui-Chaupuis, La Découverte, 270 p., 22 €.

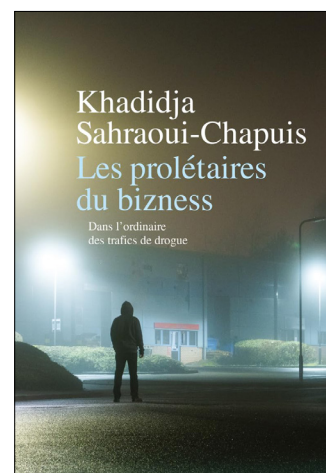
SOCIÉTÉ

Économie de la drogue

Sociologue spécialisée dans la délinquance liée au trafic de drogue, Khadidja Sahraoui-Chaupuis analyse le parcours de certains jeunes des cités. Guetteurs, charbonneurs (qui tient la sacoche), livreurs... sont un rouage essentiel des réseaux mafieux. Ils doivent fidélité au gérant sous peine de violence.

Un ouvrage très documenté pour comprendre l'organisation d'une journée, le profil de la clientèle et les risques d'une sortie du « business ».

« Les prolétaires du business », Khadidja Sahraoui-Chaupuis, La Découverte, 270 p., 22 €.



REVUE

Îles de Provence

Ça sent l'été. *Géo* nous invite à découvrir quelques-unes de nos îles : Le Frioul, Saint-Honorat, Port-Cros... où la nature est de toute beauté et le patrimoine préservé. Autres sujets : l'odyssée du fraiser, sur la route des fourrures au Québec, le village-jardin d'Hell-Bourg à La Réunion...

Géo, mai 2026, 6,50 €. En kiosque.



Thèmes de campagne

C'est un jeu assez curieux, qui se déroule depuis le début du siècle : dix à douze mois avant l'élection présidentielle, les médias nationaux prennent un ton péremptoire pour annoncer LE grand thème de la future campagne. Ils s'appuient en général sur les sondages et parfois sur des événements qu'ils ont eux-mêmes décidé de mettre au centre de l'actualité.

Cette programmation médiatique ne demande pas beaucoup de travail. Comme l'insécurité est une préoccupation quotidienne pour de très nombreux citoyens, comme l'immigration est le thème favori d'un grand parti populiste, on peut prévoir sans se tromper que la sécurité et l'immigration seront au centre de la campagne présidentielle. Pour conforter la prévision, on publie des sondages sur l'immigration et l'insécurité en oubliant de rappeler que, sur une longue période, les sondages disent aussi que le pouvoir d'achat est la préoccupation première des Français. C'est encore mieux quand un tragique fait divers vient illustrer l'analyse : par exemple l'affaire Papy Voise – Paul Voise, un retraité agressé dont la maison avait été incendiée – qui a éclaté en avril 2002, juste avant le premier tour de scrutin.

En 2007, Nicolas Sarkozy n'avait pas seulement fait campagne sur l'immigration et l'insécurité. Le candidat qui voulait nettoyer au karcher certains quartiers souhaitait aussi qu'on travaille plus pour gagner plus. Et Marine Le

Pen, en 2022, s'était proclamée « candidate du pouvoir d'achat » sans pour autant délaisser sa thématique sur l'immigration.

Aujourd'hui, le répertoire n'a pas changé : on révise les argumentaires sur l'insécurité et l'immigration tout en mettant à l'essai un discours sur le travail au cas où les médias seraient preneurs.

En songeant aux précédentes campagnes, on est porté à penser que les discours sur l'immigration, l'insécurité et le travail n'ont jamais rien changé quant aux problèmes évoqués sur les tribunes. Il faut aussi se souvenir que nul n'est prophète en son pays, surtout quand une crise mondiale multiforme se déroule, sans avoir encore montré ses conséquences sur la vie de la nation et de ses citoyens.

Claudine Uzerche

Bonjour la mort !

Si vous ne connaissez pas la profession de jardinière permacole, Catherine Vanazzi vous l'expliquera. Elle a en effet adopté une « approche globale qui invite à observer la nature, à questionner la conception de notre jardin et, surtout, à expérimenter ». Dans le cadre d'une agriculture durable, il s'agit de « concevoir des écosystèmes régénératifs en s'inspirant du fonctionnement du vivant ». Férée « d'agroécologie, de biomimétisme, d'éthique, de philosophie et de pédologie », elle veut prendre soin du vivant sous toutes ses formes, qu'il s'agisse des végétaux, des animaux ou des hommes

– si tant est qu'existent encore des frontières entre eux.

Voilà comment cette habitante de Chambéry en vient à poser la question : « Pourquoi devenir une pollution après la mort ? ». Concrètement elle a organisé un événement intitulé Bonjour la mort ! destiné à sensibiliser au compostage funéraire. Avec des variantes – linceul ou pas, directement dans le sol ou à l'intérieur d'une machine à décomposer « naturellement » –, on enveloppe le corps du défunt dans un matériau biodégradable puis on le dépose sur un lit de végétaux.

Directe, Catherine Vanazzi expose son ultime souhait : « Je veux qu'on composte mon corps après ma mort ! » Toujours prête à donner des conseils aux jardiniers pour qu'ils changent leur manière de cultiver, elle estime qu'il convient de « relier davantage le corps avec la terre », y compris en broyant les os. Ainsi, « en un an, le corps humain devient un compost sain pour le sol ».

Cette pratique réduirait les émissions de carbone. Voilà sans doute pourquoi certains écologistes s'y montrent favorables, comme dans quelques États américains.

Précy

Les normes poussent plus vite que le blé

Jacques Chirac l'avait dit, en 1995 : « Trop de lois tue la loi », Emmanuel Macron lui avait emboîté le pas, en 2017 : « Cette maladie législative, nous

la connaissons ». L'un comme l'autre parlaient de l'inflation « normative », c'est-à-dire la croissance des normes qui nous envahissent au quotidien, nous mettant « aux normes » de faire ci, ou de faire ça, de ne pas faire ci ou de ne pas faire ça. Bref, une autre inflation que celle de nos carburants, mais une pompe qui débite autant. Inflation des normes, oui mais n'est-ce pas un sentiment ? Inflation, oui mais de combien ?

Une association, Contribuables Associés, qui lutte contre une autre inflation, celle des impôts, a décidé d'y voir clair et de jouer à l'INSEE avec son indice des prix. Avec l'aide d'un expert des normes Christophe Écoche-Duval, Contribuables Associés vient de mettre en ligne le premier baromètre de l'inflation normative, globale, et de vingt codes témoins.

C'est sur le site vigie-normes.fr. Y surfer donne la nausée... des normes. Les administrés comme les entreprises ne seront pas déçus d'y apprendre que le total des codes et lois nous nécessite, en janvier 2026, plus de 2 800 heures de lecture en continu pour ne pas être en infraction, puisque « Nul n'est censé ignorer la Loi ». Vigie-normes a compté chaque mot de notre cher Droit : 50 913 374 mots ! Les agricultures verront confirmation que les normes poussent plus vite que leur blé avec + 438,34 % d'inflation du Code de l'environnement, en 20 ans, etc. Après l'inflation des normes, connaîtra un jour la déflation de la bureaucratie ?

Paul Chassard

Des taxes peu productives

On vient de faire un bilan de la taxe de deux euros sur les petits colis chinois qui arrivaient à Roissy. Elle a été instaurée en France le 1er mars et le législateur en attendait 33 millions d'euros par mois. Au lieu de cela 90 % des livraisons se sont déportées vers la Belgique, l'Italie, la Pologne. Les recettes n'ont été que de 2,3 millions, et des centaines d'emplois ont été supprimés en région parisienne. Les concepteurs de la taxe estiment qu'à partir du 1er juillet, et sa généralisation à l'Union européenne, la situation se rétablira. Pourquoi alors se sont-ils précipités, et sont-ils si sûrs de leur coup ?

La ville de Bayonne s'est émue d'avoir perdu 1 000 résidences secondaires sur son territoire depuis 2021. Elle avait majoré de 60 % le montant de la taxe d'habitation qui les frappe et espérait gagner 750 000 euros de plus par an. C'est le contraire qui s'est produit. Les propriétaires ont vendu à des propriétaires résidant à l'année, ou bien ont décidé qu'ils allaient déclarer ces logements en résidence principale. S'agit-il d'une « fraude fiscale » ou d'une adaptation d'un mode de vie pour s'adapter à une nouvelle taxe ?

Lors de la dernière Foire de Paris, on a pu constater la prolifération des stands de jacuzzi. Pourquoi ? Un vendeur expliquait : « Avec les taxations de plus en plus sévère des piscines, les clients cherchent un élément de confort moins voyant ». Les cabanes de jardins, les serres sont également dans le collima-

teur des mairies, avec les mêmes effets de fuite et la modification contrainte des modes de vie.

En matière pénale, on a naguère connu l'adage : « Un fait divers, une loi ». En matière fiscale, on a désormais « Un problème, une taxe ». Et ça ne marche pas mieux parce que le droit, d'une manière générale, demande une certitude sur la durée pour engendrer des comportements vertueux. L'activisme réglementaire et fiscal produit tout le contraire.

P.C.

Ail noir et Hypertension

Excès de « mauvais » cholestérol et hypertension toucheraient 18 millions de Français, dont 65 % des plus de 65 ans. Outre l'âge, les facteurs aggravants sont connus : sédentarité, alimentation trop riche, tabagisme et alcool. Avec à l'horizon le risque d'accident vasculaire et de crise cardiaque...

Les traitements chimiques contre l'hypertension sont efficaces, mais pas de la même manière pour tout le monde. Statines, sartans, antihypertenseurs ont chacun des effets secondaires plus ou moins bénins : douleurs musculaires, vertiges, toux sèche, gonflements des chevilles, etc. Le vrai problème c'est qu'une fois qu'on a commencé, il ne faut plus arrêter, ce qui est contraignant pour les malades et coûteux pour la sécurité sociale.

En complément on peut essayer la médecine par les plantes. Depuis toujours les herboristes font des préparations à base d'ail des ours, plante proche du clas-

sique ail blanc, aux vertus antioxydantes et vasodilatatrices... Ses feuilles font également le délice de gastronomes qui trouvent leur goût plus fin que celui de l'ail.

Plus récemment, et en commençant d'ailleurs par les restaurants étoilés en raison de son prix, on recommande l'ail mûré, ou ail noir... Il s'agit d'un condiment qui a fait la fortune d'une région au Nord-Est de l'île d'Honshû principale île du Japon. La fermentation, durant 20 jours minimum, de cet ail, dans des caves à humidité contrôlée, provoque une caramélisation (la « réaction de Maillard ») qui développe des vertus gustatives et médicinales, ces dernières pouvant être présentées sous forme de gélules...

Depuis quelques années, le phénomène devient mondial. Des artisans producteurs et transformateurs français s'y sont mis, mais aussi des laboratoires industriels, notamment en Chine, avec un marketing agressif sur Internet et des arnaques. Vouloir soigner son hypertension par l'ail noir, c'est peut-être louable, encore faut-il conserver une hyperattention aux charlatans.

P.C

Inventions

Le 10 mai 2026, le premier prix du concours Lépine, dans le cadre de la Foire de Paris porte de Versailles, a été remis à l'inventeur d'un aspirateur à microplastiques, baptisé M. Turbino et qui pourrait aider à débarrasser les fonds sous-marins de nombreux déchets polluants

■ **Église** : Le pape Léon XIV se rendra en France du 25 au 28 septembre. Il est attendu à Paris, Lourdes et Strasbourg.

■ **Algérie** : Le ministre de la Justice Gérald Darmanin s'est rendu en Algérie le 18 mai et le ministre de l'Intérieur algérien est attendu à Paris.

■ **Chaussure** : Le chausseur et maroquinier provençal Minelli, qui employait encore 86 personnes, notamment dans 21 boutiques, mais avait eu 3,7 millions d'euros de pertes sur son dernier exercice, est mis en liquidation judiciaire le 30 mai.

■ **Polyester** : Le propriétaire thaïlandais d'Indorama Ventures (polyester pour pneumatiques), 46 millions de chiffre d'affaires, a annoncé le 13 mai la fermeture de l'usine de Longlaville (Meurthe-et-Moselle) le 22 juin. Les 162 emplois sont supprimés. L'usine ne pouvait plus tenir face à la concurrence chinoise.

■ **Cinéma** : Au festival de Cannes, Maxime Saada, qui dirige Canal + a indiqué, le 17 mai, que son groupe cessera de collaborer avec les 600 personnalités du cinéma qui ont signé, le 11 mai dans Libération, la pétition « Zapper Bolloré » appelant à boycotter le groupe Bolloré qui en est l'actionnaire principal et dont ils dénoncent « la prise de contrôle fasciste ». Canal + est le principal financier du cinéma français.

■ **Justice** : Le chanteur et acteur Patrick Bruel doit faire face à une trentaine d'accusations de viol dont 6 avec dépôt de plainte de différentes femmes dont l'animatrice de télévision Flavie Flament. Les faits en cause s'évaluent entre 1991 et 2015. L'artiste dément et n'a pas annulé ses représentations au théâtre ni sa prochaine tournée.

grâce à son « vortex basse pression sans moteur et respectueux des écosystèmes ». Le second prix a été décerné à des « skis électriques sur roues motorisés » et le troisième à un système électronique permettant de surveiller l'intérieur de sa boîte aux lettres.

Laquelle de ces inventions aura un avenir industriel ? Ses inventeurs en bénéficieront-ils ou bien se laisseront-ils dépouiller comme celui qui a le premier adapté une télécommande de télévision pour ouvrir les portières de voiture ou celui qui a inventé les essuie-glaces intermittents, deux inventions géniales, utilisées par tout le monde, mais dont ceux qui en avaient eu l'idée n'ont pas fait fortune bien au contraire. Ne parlons pas de l'inventeur du fil à couper le beurre... On peut sourire, mais rien ne surgit dans l'histoire de l'humanité sans avoir mûri d'abord dans un premier cerveau, même si on peut plaider « l'esprit du temps » pour s'approprier bien vite la nouveauté. La législation très lourde mise en place pour « protéger » les inventeurs se retourne souvent contre eux, ne serait-ce qu'à cause du prix d'un dépôt de brevet.

Certaines inventions font long feu après un temps assez long. Les boulons papillons brevetés SGD dont tous nos vélos étaient équipés dans la deuxième moitié du XX^e siècle, ne sont plus de mode. Peut-être parce que notre monde a changé (trop facile de voler la roue)...

L'année dernière le premier prix du concours Lépine a été décerné au casque audio Spokéo.

L'idée « géniale » de ses inventeurs ne tient pas dans la conduction osseuse du son (beaucoup d'autres casques le font désormais) mais dans le fait d'avoir ciblé les aides, infirmiers ou proches de personnes âgées sourdes. C'est l'aide qui met le casque sur la tête du patient et parle dans le micro. Ça marche et les maisons de retraite en redemandent (20 minutes gagnées par toilette !). L'autre idée de génie des inventeurs a été de se passer de tout agrément de la Sécurité sociale et d'arriver ainsi sur le marché avant une concurrence éventuelle. Le premier ennemi des inventeurs, ce n'est pas le manque de soutien industriel, mais les carcans administratifs.

Le droit, cet obscur objet du désir

On a bien compris que le droit qu'il soit international public ou interne est devenu à géométrie variable et qu'il n'est plus un rempart contre toutes les dérives.

Je ne m'appesantis pas sur la guerre Usa/Israël et plus si affinités ou besoins de protection d'États de la région amis ou avec qui nous avons des accords de défense contre l'Iran et ses proxis. Notre président chef unique des armées selon la Constitution ne cesse de dire qu'elle ne nous concerne pas, que nous ne sommes pas belligérants mais que nous nous préparons à toute éventualité. Sans demander pour prendre des initiatives l'autorisation du Parlement comme M. Trump qui se dispense d'un vote de son

Congrès. L'interprétation du droit serait-il constitutionnel est large et permet à notre porte-avions de prendre l'air et de montrer ses muscles. Car à juste titre nous défendons nos intérêts vitaux puisque nous subissons les désagréments et le mot est faible du conflit lointain qui peut dégénérer, aucun dirigeant ne voulant céder un millimètre de terrain ou d'eau ou de sa théorie radicale. Serait-elle suicidaire pour son peuple.

Le droit maritime a coulé et une guerre est illégale par nature surtout si on est en attaque. On peut discuter à vie de qui a raison ou tort selon les traités d'après deuxième guerre mondiale quand on pensait que les conflits mondiaux disparaîtraient et que l'ordre public international serait toujours celui fixé par les vainqueurs, ceux qui ont la bombe de surcroît. Et qui voulaient que l'équilibre des puissances soit gravé à jamais dans le marbre et les faits. Mais l'Histoire n'est jamais écrite d'avance et ceux qui étaient faibles sont devenus forts ou l'inverse et rebattent les cartes. Avec des ambitions et des raisonnements qui surprennent. Par l'arbitraire des théocraties et de nouveaux empires qui se créent. Il va falloir que le droit international public soit revu. Et que les diplomates prennent des cours de formation accélérée sur les nouveaux paradigmes. Il ne faut ni gagnant ni perdant. Qui sera l'arbitre et à partir de quelles règles impératives à inventer ? Le droit devient une arme de discussion massive qui peut durer.

Il en est de même sur le plan interne où l'on entend des affirmations qui décoiffent. Nous ne pou-

vons pas nous indigner tous les jours de ce qui paraît incongru, inadmissible et de surcroît illégal. Nous épuisons notre capital d'irritation face à ceux et celles qui provoquent et dénigrent tout en cherchant on ne sait quoi pour affaiblir la nation. Mais il ne faut pas s'y faire ni renoncer et il appartient à chacun à son niveau de remettre l'église – au sens figuratif car je ne veux pas être traité de raciste ! – au centre du village.

Seul le droit tel qu'il résulte du vote des parlementaires avec l'interprétation – que l'on peut discuter – des juridictions permet d'établir une ligne rouge et de fixer des règles pour tous. Sinon c'est le désordre assuré. Les plus anciens se rappellent sous l'ère Mitterrand de l'apostrophe de M. Laignel député socialiste : « Vous avez juridiquement tort car vous êtes politiquement minoritaire ». C'est une conception particulière de la démocratie qui renaît. Ou encore, je suis minoritaire mais je gouverne !

On se gargarise de l'État de droit pour tenter de faire avaler n'importe quelle ânerie comme la querelle du « canon français » et de la charcuterie avec du vin. Il m'arrive d'aller dans des restaurants pour manger de l'agneau et de la semoule et boire du thé à la menthe ! C'est mon choix. Ou vouloir empêcher par avance d'accéder au pouvoir un parti qui serait dangereux. Sans citer un fait précis et daté naturellement vérifiable. En justice le débat est toujours contradictoire et les juges ne font pas de morale préventive mais appliquent la loi. La présomption de culpabilité n'existe pas encore. L'État de droit c'est de respecter le verdict

Petites Vendées

des urnes, c'est de ne pas déclarer que l'on n'acceptera pas qu'un tel gagne et qu'il y aura sinon une insurrection populaire. C'est de la sédition. La référence à la prise de la Bastille est grotesque. C'est la loi des suspects en filigrane et la terreur Robespierrienne revisitée. Le roi a eu la tête tranchée. La République existe et le peuple est le souverain. Sans ostraciser des électeurs de bonne foi qui peuvent se tromper mais qui sont des citoyens égaux à d'autres. C'est la loi. Et la simple éthique.

La désobéissance à la loi quel qu'en soit le motif – légitime pour les uns intolérable pour les autres – est une atteinte à la démocratie. La liberté n'excuse pas tout. On ne va pas confier aux juges – qui sont des hommes et des femmes avec leurs convictions – l'opportunité prioritaire de dire ce qu'il faut faire ou penser ou non, de sanctionner par avance et d'éliminer ce qu'une minorité demande. La dispute publique est consubstantielle à la république. Les élus à titre d'exemplarité doivent appliquer la loi cela est une lapalissade ! Les citoyens aussi. L'état de droit c'est l'équilibre des pouvoirs qui doivent jouer leurs rôles spécifiques, mais surtout l'expression de la volonté des citoyens qu'on l'approuve ou non. Le droit est la protection des faibles. La loi n'est pas à option même pour les teufeurs ou pour ceux qui cassent... de joie ! Ou prétendent lancer des alertes. En prononçant des interdits.

Et il faut d'abord se regarder dans la glace, car pour donner des leçons il faut être irréprochable en commençant par respecter

nos institutions, nos valeurs et traditions républicaines, notre art de vivre et notre passé. L'avenir ne se construit pas en balayant ce qui ne nous plaît pas, ni par une repentance sans limite et sans fin, ni en voulant écarter ceux qui ne pensent pas comme nous. L'union n'est pas l'exclusion. Le droit libère tandis que le sectarisme et le dogme oppriment. Faire nation c'est savoir s'empêcher et restreindre ce qu'il y a de plus mauvais en l'homme. On appelle cela aussi de la tolérance.

C'est pourquoi nous devons fournir un effort intellectuel et humaniste. Le progressisme n'a pas tout résolu sinon on serait en bien meilleure condition tant sur le plan humain personnel que sociétal. Conservateur est la qualification la plus repoussante pour certains. Mais on a le droit de n'être pas d'accord avec la doxa dominante qui n'a pas fait la preuve de sa réussite. Ou trouvé des solutions pour résorber les inégalités notamment et pour le niveau de vie. Je ne parle pas économie ou dépenses publiques avec redistribution, le montant abyssal de la dette douchant les espoirs. Le déni de réalité conduit au désastre. Penser qu'on détient la vérité est l'erreur de base.

Le 8 mai 1945 que l'on vient de commémorer démontre que la force est injuste et ne règle rien. Le compromis validé par le droit est la seule solution possible.

Christian Fremaux

On connaît les soulèvements royalistes qui se sont produits dans l'Ouest de la France à partir de mars 1793 à la suite de la mort du roi Louis XVI, des persécutions religieuses contre le catholicisme et de la levée en masse pour lutter contre les forces armées étrangères opposées à la Révolution française. Sont ainsi plus ou moins familiers les noms de Cadoudal, Cottereau (dit Jean Chouan) ou Frotté pour la chouannerie et La Rochejacquelein, Stofflet ou Charette pour la Vendée militaire. En revanche, d'autres, ailleurs, le sont beaucoup moins alors qu'ils n'ont manqué ni de volonté ni de courage pour s'opposer aux violences de la Terreur et, plus généralement, à la Révolution.

Si ces événements ne sont pas passés à la postérité, c'est qu'ils n'ont pas recouvert la même étendue tant dans le temps que dans l'espace. Sans établir de hiérarchie et sans prétendre être exhaustif, on peut tenter d'établir un inventaire.

Ainsi la Petite Vendée comtoise est le nom donné à l'insurrection populaire qui s'est déroulée à l'été 1793 dans le département du Doubs dans les environs d'Ornans et de Pontarlier. Proches de la principauté de Montbéliard et de la Suisse dominées l'une et l'autre par le protestantisme, ces contrées ont été, au contraire, fortement influencées par la Contre-Réforme catholique comme en témoigne la figure de Jeanne-Antide Thouret, fille de la Charité native de Sancey-le-Long, dont on célèbre cette année le bicentenaire de la mort et le cen-

tenaire de la canonisation. Encouragé par des prêtres réfractaires, l'affrontement est bref et se solde, le 6 septembre, par la déroute des insurgés mais la répression sera, pour sa part, longue et impitoyable. Des dizaines de condamnations à mort sont prononcées par des tribunaux d'exception ainsi que des déportations en Guyane dont les condamnés finiront sur les sinistres pontons de Rochefort. L'Histoire a surtout retenu les noms des 19 guillotins de Maïche parce qu'inscrits sur une plaque en marbre apposée en 1857 dans l'église paroissiale à l'initiative de Charles de Montalembert.

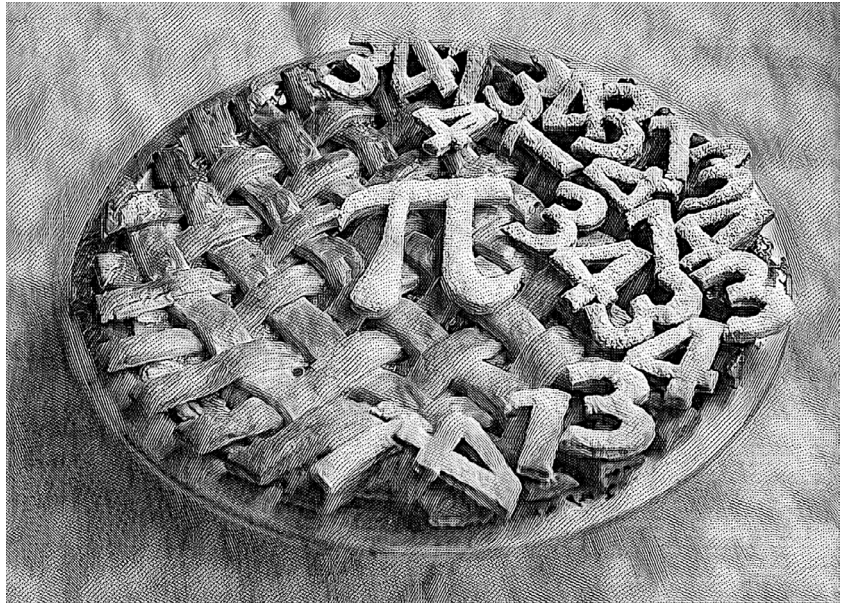
On parle aussi de Petite Vendée briarde pour qualifier les événements qui ont touché, fin 1793, les environs de Coulommiers et de La Ferté-Gaucher dans le département de la Seine-et-Marne, eux aussi rapidement réprimés par les autorités républicaines.

À Mondoubleau, dans le département du Loir-et-Cher, une seule journée d'insurrection royaliste, le 12 septembre 1792, suffit pour évoquer une « nouvelle Vendée ».

Plus tôt et plus connu aussi eut lieu, en juillet 1792, le camp de Jalès qui correspond à un soulèvement royaliste organisé, dans le département de l'Ardèche, par le comte François-Louis de Saillans qui y laissera la vie. Son crâne est encore visible sur un chapiteau de l'église de Largentièrre.

Plus tardivement, le Berry, a également, été une terre de résistance à la Révolution. C'est en mars 1796 qu'eurent lieu des affrontements entre Châtillon et Buzançais dans

Le jour de Pi



le département de l'Indre restés dans les mémoires sous le vocable de Vendée de Palluau, faisant 80 victimes chez les insurgés lors du combat de la journée des sabots le 15 mars. Au même moment, dans le département du Cher, se situe la Petite Vendée sancerroise conduite par l'officier d'artillerie Antoine le Picard de Phelippeaux qui parvient à enlever la ville de Sancerre le 2 avril 1796 avant que celle-ci ne soit reprise une semaine plus tard par l'armée républicaine. Pour suivre sa guerre contre la République dans l'armée britannique, il mourra à Saint-Jean d'Acre en 1799.

Dans les pays occupés par la République, on assiste également à des mouvements de ce type mais en faveur des souverains chassés de leurs possessions.

Ainsi à Thônes, dans le duché de Savoie annexé par la République et aujourd'hui située dans le département de la Haute-Savoie, a lieu, au début de 1793, un soulèvement contre les mesures antireligieuses et l'annonce d'une conscription extraordinaire et en faveur du roi Victor-Amédée III de Sardaigne, très apprécié de ses sujets. Les révoltés, conduits par une jeune servante, Marguerite Frichet, surnommée « la Jeanne Hachette savoyarde » ou « la petite Jeanne d'Arc de la vallée de Thônes », résistent courageusement aux troupes révolutionnaires avant de devoir s'incliner devant leur nombre. Arrêtée, la jeune femme de 37 ans est fusillée le 18 mai 1793 à Annecy.

Que son souvenir et celui de ses valeureux compagnons d'infortune ne soient pas oubliés.

Fabrice de Chanceuil

On l'appelle aussi « constante d'Archimède ». Nombre aux propriétés fascinantes, π ou Pi est célébré chaque 14 mars par les mathématiciens.

Dès la plus haute Antiquité, les hommes ont remarqué que le rapport entre le périmètre et le diamètre d'un cercle ne dépendait pas de la taille de celui-ci. Des tablettes babyloniennes datées du II^e millénaire av. J.-C. lui donnent une valeur de 25/8, soit 3,125. Un papyrus égyptien du Nouvel Empire propose la valeur de 256/81, environ 3,16. Au III^e siècle, Archimède de Syracuse a l'idée d'inscrire un cercle entre deux polygones à quatre-vingt-seize côtés, dont il calcule les aires. Il obtient ainsi un résultat compris entre 3,1408 et 3,1428.

Des savants chinois et indiens poursuivront de leur côté, mais dès le IX^e siècle de notre ère, le père de l'algèbre, le Persan Al Khwarizmi, devine que cette constante est un nombre irrationnel, qu'il ne peut s'exprimer comme la fraction de deux entiers, et que la suite

de ses chiffres après la virgule est infinie et non périodique. La chasse aux décimales est alors lancée ! En 1579, le Poitevin François Viète en révèle douze dans son Canon mathématique. Son contemporain Ludolph van Ceulen, de Leyde, parvient à trente-cinq, qu'il fera graver sur sa tombe.

En 1706, l'Anglais John Machin atteint le seuil des cent décimales. William Jones, puis Leonhard Euler établissent l'usage de la lettre π – du grec *periphēreia* – pour désigner le nombre insaisissable. Une dizaine de décimales suffisant à calculer la circonférence de la terre à un centimètre près, sa quête devient un jeu mathématique. En 1949, John von Neumann détermine deux mille trente-sept décimales grâce à l'ENIAC, le premier ordinateur moderne. Le million est franchi en 1973, tandis que s'élaborent des algorithmes de plus en plus performants. Les socié-

tés Linus Media Group Inc, au Canada, et Kioxia, aux États-Unis, détiennent le record informatique actuel, avec trois cents trillions de décimales !

Chaque année, le 14 mars – 03/14 suivant le format de date américain – les départements des sciences des grandes universités du monde entier célèbrent le π Day – Jour de Pi –, avec des concours de gâteaux, des récitation et des joutes verbales, des chants et autres représentations artistiques. Enfin, en comptant le nombre de lettres de chaque mot de la formule mnémotechnique : « Que j'aime à faire apprendre un nombre utile aux sages », les francophones peuvent mémoriser les dix premières décimales de π : 3,1415926535... ■

Philippe Delorme, *Les nouveaux mystères de l'Histoire*, éd. France-Empire, tome 1 disponible en librairie à partir du 11 juin 2026, 15 euros.